

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Centre de services scolaire



**Centre
de services scolaire
des Hautes-Laurentides**

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du Centre de services scolaire

L'année 2023-2024 marquée par les réussites et la résilience.

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides. Cette année a été marquée par des défis et des réussites, et nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous ceux et celles qui ont contribué à notre succès.

Tout d'abord, nous souhaitons remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leur engagement indéfectible. Leur leadership et leur vision ont été essentiels pour naviguer à travers une année scolaire encore une fois particulière, marquée cette fois, par des évacuations préventives en lien avec la digue Morier. Nous savons que cette période a été éprouvante pour les enfants, leur famille et aussi pour notre personnel. Quant à nos trois écoles fermées temporairement en raison des risques de rupture de la digue, nous tenons à souligner la résilience des élèves, du personnel et de la communauté qui sont demeurés actifs et bienveillants les uns envers les autres durant cette urgence.

Nous adressons également nos sincères remerciements aux parents et aux membres de la communauté. Votre soutien constant et votre implication active dans le parcours éducatif de nos élèves sont inestimables.

Un merci tout particulier à notre personnel, qui a su faire preuve de résilience et d'adaptabilité face aux défis de cette année. Votre dévouement et votre professionnalisme ont permis de maintenir un environnement d'apprentissage stable et sécuritaire pour nos élèves à travers une autre année scolaire mouvementée.

Le conseil d'administration a profité de cette année pour organiser deux séances de coconstruction visant à approfondir la compréhension du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), et à présenter les balises utilisées par le personnel scolaire.

Nous tenons également à souligner le départ de notre directrice générale, madame Julie Bellavance. Nous la remercions pour son travail exceptionnel et son dévouement au service de nos élèves. Son leadership a laissé une empreinte durable sur notre organisation.

Malgré ces changements, l'année scolaire 2023-2024 s'est déroulée sous le signe de la stabilité. Les perturbations liées aux calendriers scolaires, bouleversés par la pandémie, sont désormais derrière nous et nous avons constaté une progression continue dans la réussite de nos élèves. Nous sommes convaincus que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre nos objectifs de réussite pour tous nos élèves, qu'ils soient au primaire, au secondaire, en formation professionnelle ou en éducation des adultes.

Enfin, nous tenons à remercier nos nombreux partenaires qui œuvrent à nos côtés, et ce, tout au long de l'année. Votre collaboration est essentielle à notre mission éducative.

Merci à toutes et tous pour votre engagement et votre soutien indéfectible.



Mélissa Labelle
Présidente



Alexandre Marion
Directeur général

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Définitions..... | iii |
| 1. Présentation du centre de services scolaire | 1 |
| 1.1 Le Centre de services scolaire en bref..... | 1 |
| Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL), un vaste territoire semi-urbain et rural!..... | 1 |
| 1.2 Faits saillants..... | 3 |
| Les grandes orientations pour notre PEVR :..... | 3 |
| Cap sur la réussite des élèves!..... | 3 |
| Des initiatives locales pour atténuer la pénurie de main-d’œuvre en enseignement : | 3 |
| Des structures collaboratives actives et engagées..... | 3 |
| Des moyens pour mieux soutenir les élèves en difficulté à travers les divers services. | 3 |
| 1.3 Services éducatifs et autres services..... | 4 |
| 2. Gouvernance du Centre de services scolaire | 5 |
| 2.1 Conseil d’administration..... | 5 |
| 2.2 Autres comités de gouvernance | 6 |
| 2.3 Code d’éthique et de déontologie | 8 |
| 2.4 Divulgence d’actes répréhensibles à l’égard d’organismes publics..... | 8 |
| 3. Résultats | 9 |
| 3.1 Plan d’engagement vers la réussite..... | 9 |
| • Résultats du plan d’engagement vers la réussite (PEVR)..... | 9 |
| • Objectifs établis par le ministre de l’Éducation | 9 |
| 3.2 Lutte contre l’intimidation et la violence | 13 |
| 3.3 Procédure d’examen des plaintes | 15 |
| 4. Utilisation des ressources | 16 |
| 4.3 Gestion et contrôle des effectifs | 20 |
| 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus..... | 21 |
| 4.5 Ressources matérielles | 21 |
| 4.6 Ressources informationnelles..... | 22 |
| 5. Annexe du rapport annuel | 23 |

Définitions

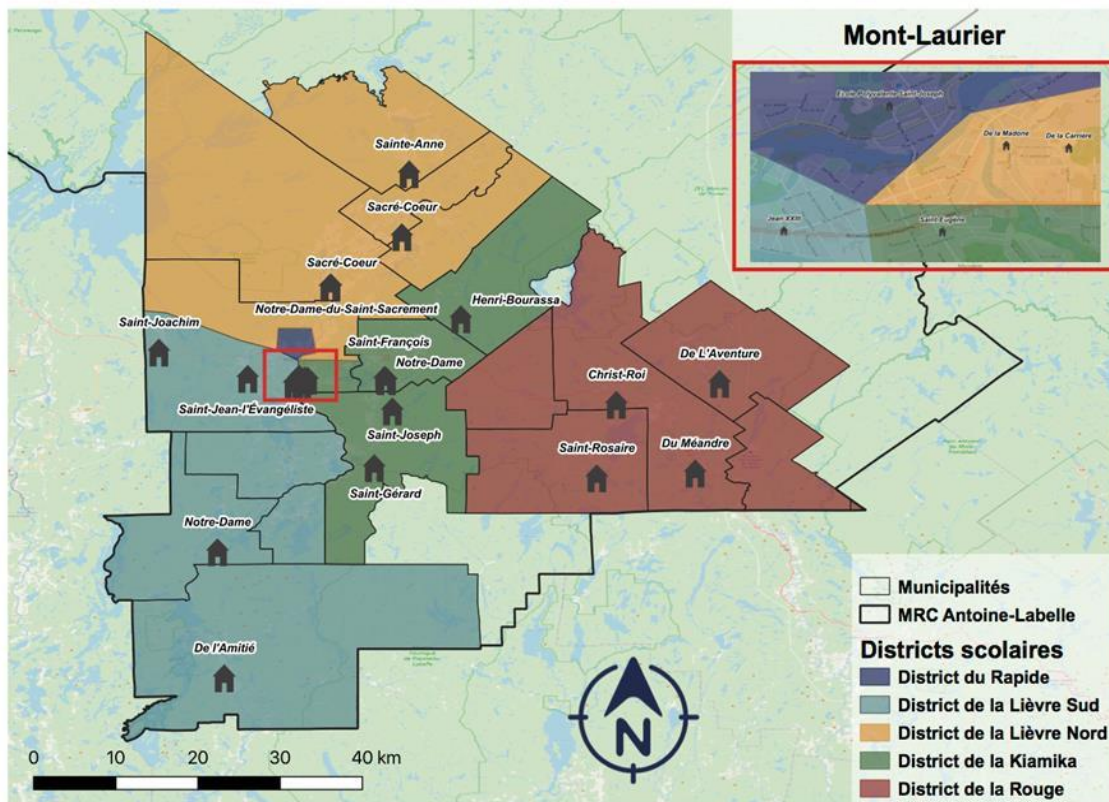
| | |
|--------------|---|
| ASP..... | Attestation de spécialisation professionnelle |
| CEA | Centre d'éducation des adultes |
| CFER..... | Centre de formation en entreprise et récupération |
| CFMS..... | Certification de formation à un métier semi-spécialisé |
| CFPT..... | Certificat de formation préparatoire au travail |
| CFP | Centre de formation professionnelle |
| CSS | Centre de services scolaire |
| CSSHL..... | Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides |
| D/Q | Diplomation et qualification |
| DÉ | Direction d'établissement |
| DEP | Diplôme d'études professionnelles |
| DES..... | Diplôme d'études secondaires |
| DSRÉ | Direction du Service des ressources éducatives |
| DSRF..... | Direction du Service des ressources financières |
| DSRH..... | Direction du Service des ressources humaines |
| DSRMI | Direction du Service des ressources matérielles et informatiques |
| DSSGCT | Direction du Service du secrétariat général, des communications et du transport |
| EHDAA | Élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage |
| FGJ | Formation générale des jeunes |
| FGA | Formation générale des adultes |
| FP | Formation professionnelle |
| IMSE..... | Indice de milieu socioéconomique |
| LLL..... | Laval-Laurentides-Lanaudière |
| MEQ..... | Ministère de l'Éducation du Québec |
| N/A | Non applicable |
| OMHS | Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations |
| OS | Organisme scolaire |
| PI..... | Plan d'intervention |
| PIV..... | Plan d'identification visuelle |
| PPP..... | Projet pédagogique particulier |
| SCP | Soutien au comportement positif |
| SIAA | Stratégie d'intervention Agir autrement |
| TES | Technicienne ou technicien en éducation spécialisée |
| UdeM..... | Université de Montréal |

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (CSSHL), un vaste territoire semi-urbain et rural!

Les cinq districts scolaires



La situation géographique du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides se situe principalement autour de deux municipalités, celle de Mont-Laurier et celle de Rivière-Rouge, où l'on retrouve une plus grande concentration de la population. Nous y retrouvons les plus gros établissements scolaires, alors que les municipalités environnantes disposent de plus petites écoles.

Le CSSHL est un petit centre de services d'environ 4 440 élèves. Il offre un service de transport scolaire qui, chaque jour, parcourt plus de 9 132 km.

Situé sur un vaste territoire de 16 298 km², le CSSHL correspond géographiquement à celui de la MRC d'Antoine-Labelle, ce qui est une particularité de son milieu. Constituée de 17 municipalités, la population totale du territoire est de 36 749 habitants. La densité de population est de 2,5 habitants/km² en 2021.

Le budget annuel du CSSHL est de près de 100 millions de dollars.

| Établissement scolaire | Clientèle | Bâtiments | IMSE |
|--|--------------|-----------|-----------|
| Jean-XXIII | 265 | 2 | 9 |
| Saint-Eugène | 307 | 1 | 9 |
| Madone/Carrière | 355 | 2 | 10 |
| Lièvre-Sud | 148 | 2 | 10 |
| Val-des-Lacs | 176 | 2 | 7 |
| Ferme-Neuve et des Rivières | 263 | 4 | 10 |
| Quatre Vents | 290 | 5 | 9 |
| Trois Sentiers | 181 | 3 | 8 |
| Méandre, primaire et secondaire | 372 | 1 | 9 |
| Polyvalente Saint-Joseph et CFER | 1 347 | 3 | 10 |
| FGA : Centre Christ-Roi / Impact / Pénitencier fédéral / École de conduite | 128 | 2 | |
| CFP : Formation professionnelle de Mont-Laurier / Service aux entreprises | 609 | 2 | |

Le Centre de services scolaire compte huit écoles primaires réparties en vingt-et-un bâtiments. Un service de garde scolaire est disponible dans dix-sept d'entre eux. De façon plus distincte, onze de ces bâtiments accueillent moins de 100 élèves et quatre ont moins de 50 élèves. Ce qui constitue nos petites écoles de village.

Nous avons la particularité d'une école primaire et secondaire qui offre les services d'enseignement du préscolaire 4 ans à la 3^e année du secondaire à l'École du Méandre de Rivière-Rouge ainsi qu'une seule école secondaire à Mont-Laurier qui offre les services d'enseignement de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire (dont la 4^e et 5^e secondaire pour l'ensemble du territoire). Un centre de formation en entreprise et récupération a aussi été mis en place, il y a quelques années. Cette organisation territoriale de notre enseignement au secondaire nous caractérise également par un service de deux résidences scolaires pour notre clientèle filles et garçons.

Nous bénéficions aussi d'un centre d'éducation des adultes (CÉA) qui offre les services d'enseignement dans deux bâtisses, dont l'une située à Mont-Laurier (centre Christ-Roi) et l'autre à Rivière-Rouge (centre l'Impact). Le centre Christ-Roi a mis en place cette dernière année deux groupes en francisation pour accueillir des adultes issus de l'immigration. Ce centre a aussi la responsabilité d'organiser les services pour le pénitencier fédéral de La Macaza de même qu'au centre hospitalier de Rivière-Rouge pour une clientèle ayant des besoins particuliers. Une école de conduite est aussi sous la responsabilité de ce centre.

D'autre part, notre centre de formation professionnelle offre plusieurs programmes dans plusieurs secteurs d'activités; notamment en santé et en foresterie. Le centre opère également un service aux entreprises selon les besoins du milieu. En 2023-2024, des programmes issus de l'offensive en construction ont été offerts, sous l'impulsion de notre gouvernement, notamment en Charpenterie/menuiserie (1 groupe AEP) et en Conduite d'engins de chantier (2 groupes AEP).

1.2 Faits saillants

Les grandes orientations pour notre PEVR :

Six priorités de notre milieu:

- Le décrochage scolaire.
- La diplomation et la qualification sur 5 ans et 7 ans.
- Les domaines de vulnérabilité de nos élèves de 4 ans et 5 ans.
- La réussite en français.
- Le climat scolaire.
- Le bien-être des élèves et des membres du personnel.

Cap sur la réussite des élèves!

- Quinze groupes de maternelle 4 ans, réguliers ou multiâges, représentant plus de 40 % d'enfants âgés de 4 ans de notre territoire;
- Une hausse du taux de diplomation et de qualification de nos garçons sur 7 ans de 2,4 % depuis l'adoption du nouveau PEVR;
- Une légère baisse de 0,5 % de diplomation et de qualification de nos élèves ayant un handicap ou des difficultés d'apprentissage et d'adaptation (EHDA).

Des initiatives locales pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre en enseignement :

- Programme de mentorat, pour les enseignants ayant moins de cinq ans d'expérience dans la profession.
- « Comblement des contrats » par l'ajout de suppléance.
- Campagne promotionnelle ciblée qui promeut les nouvelles voies de qualification accélérées offertes par nos partenaires universitaires.
- Ententes avec les universités (campus locaux) pour l'entrée en emploi des étudiants de 4^e année au baccalauréat en enseignement (stage 4).

Des structures collaboratives actives et engagées.

- Un comité pour l'engagement et la réussite des élèves (CERÉ) actif et engagé.
- Des communautés de pratique (CoP) pour les directions du primaire, du secondaire et des centres.
- Des communautés d'apprentissage professionnel (CAP) mises en place dans la majorité de nos établissements.
- Des rencontres de groupe d'analyse de pratique (GAP) mises en place pour réfléchir ensemble et mettre à profit notre expertise.
- Une participation à une communauté de pratique en intelligence numérique (CoPIN) de la région Laval-Laurentides-Lanaudière.

Des moyens pour mieux soutenir les élèves en difficulté à travers les divers services.

- De la formation offerte aux conducteurs d'autobus pour mettre en place de bonnes pratiques.
- Du modelage et de l'accompagnement par un TES au transport auprès d'élèves désorganisés.
- La mise en place d'un local Kangourou pour un milieu stable et sécurisant qui favorise la socialisation.
- Des aménagements pour nos locaux d'apaisement.
- L'ouverture de classes spécialisées pour accueillir des élèves ayant un TSA.
- La mise en place du programme Soutien aux comportements positifs (SCP) dans toutes les écoles primaires et secondaires.
- La mise sur pied de comités *Climat* dans toutes les écoles de notre CSS ayant comme mandat de bien encadrer le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- Le défi OSEntreprendre : le projet Mouches en délire de l'école de la Carrière permet le partage de

pratiques et de connaissances par les élèves déjà initiés vers les plus jeunes. Le projet a conquis le jury et se poursuit l’an prochain.

- Centre de la petite enfance à la FGA : Signature d’une entente avec le CPE La Fourmilière pour l’installation et les opérations d’un CPE dans notre centre d’éducation des adultes à Mont-Laurier. L’ajout de ce service garanti des places aux enfants de notre personnel et de nos élèves favorisant d’une part la rétention de personnel et d’autre part la persévérance de nos élèves. Un projet gagnant-gagnant
- De chaudes félicitations sont de mises pour souligner la bienveillance et la rigueur avec laquelle le personnel du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides a fait preuve durant les évacuations préventives devant les menaces de rupture de la digue Morrier.
- Il est également de mise de souligner le professionnalisme de l’ensemble de notre personnel durant les négociations des conditions de travail de notre personnel syndiqué, professionnel, soutien et enseignant.

| Nom du comité | Liste des membres |
|--|--|
| <p>Comité d’engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)</p> | <p>Marion Alexandre, directeur général Boulianne Éline, DÉ primaire-secondaire Brault Véronique, enseignante primaire Brousseau Marie-Hélène, DÉ FGA Ducharme Nathalie, DÉ secondaire Dufresne Lyne, enseignante FP Dumoulin Mariève, DÉ primaire Guénette Mylène, DÉ primaire Guérin Stéphanie, enseignante FGA Kataroyan Lori, conseillère en communications Lamoureux Annie, DSRF Mainville Vincent, DÉ FP Paré Mélanie, chercheuse UdeM Serra Reid Julie, enseignante secondaire Tessier Vanessa, DSRÉ Valiquette Judy-Anne, enseignante secondaire Venne-Moses Isabel, TES primaire</p> |

1.3 Services éducatifs et autres services

Toutes nos écoles déploient des services d’enseignement pour les élèves de la maternelle 4 et 5 ans. Nous atteignons la cible du Ministère quant à la scolarisation des élèves âgés de 4 ans. De plus, nous organisons des groupes de Passe-Partout depuis près de 30 ans afin de répondre aux besoins des enfants de notre territoire, et ce, selon les besoins signifiés par les parents.

Au primaire, nous offrons aussi, depuis plusieurs années, un service spécialisé pour certains élèves handicapés ou ayant des difficultés d’adaptation ou d’apprentissage (EHDA). L’offre regroupe des classes pour des élèves rencontrant des difficultés d’apprentissage, des difficultés langagières, des difficultés d’ordre émotif, ayant un trouble du spectre de l’autisme (TSA) ou un handicap tel que la déficience.

Toutes les écoles offrent des services professionnels. Nous sommes choyés de pouvoir compter, parmi notre personnel, plusieurs catégories de services professionnels telles que l’orthophonie, la psychoéducation et la psychologie. Nous devons toutefois travailler en concertation avec le secteur privé pour obtenir certains services.

Nous comptons également sur un certain nombre de conseillères et conseillers pédagogiques. Nous avons pu compter sur une équipe complète en 2023-2024. Afin de soutenir pédagogiquement les diverses équipes, nous avons pu également compter sur des enseignants-accompagnateurs qui sont spécialistes d’une discipline. En étant libérés d’une partie de leur tâche, ces intervenants peuvent soutenir leurs collègues.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration (au 30 septembre 2023)

| Nom du comité | Liste des membres |
|--|---|
| Conseil d'administration | Bellavance, Julie : directrice générale Fex, Jacinthe : secrétaire générale Lamoureux, Annie : personnel d'encadrement non-votant |
| | Membre parent |
| | Poste vacant : district du Rapide |
| | Charbonneau, Patrice : district de la Rouge |
| | Labelle, Mélissa, présidente : district de la Kiamika |
| | Brousseau-Bigeault, Sarah, vice-présidente : district de la Lièvre Nord |
| | Poste vacant : district de la Lièvre Sud |
| | Membre du personnel |
| | Venne-Moses, Isabel : soutien |
| | Brault, Véronique : enseignante |
| | Giroux, Marianne : cadre |
| | Pilon, Julie : professionnelle |
| | Mainville, Vincent : direction d'établissement |
| | Membre de la communauté |
| | Bolduc, David : expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines |
| | Lanoue, Louise : issue du milieu communautaire, sportif ou culturel |
| | Diotte, Cynthia : issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires |
| | Larouche, Philippe : expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles |
| St-Jean, Charlotte : âgée de 18 à 35 ans | |

Calendrier des séances tenues

| Dates | Types de séance |
|-------------------|-----------------|
| 3 juillet 2023 | Extraordinaire |
| 29 août 2023 | Ordinaire |
| 21 septembre 2023 | Extraordinaire |
| 17 octobre 2023 | Extraordinaire |
| 21 novembre 2023 | Ordinaire |
| 5 décembre 2023 | Extraordinaire |
| 16 janvier 2024 | Extraordinaire |
| 20 février 2024 | Extraordinaire |
| 19 mars 2024 | Ordinaire |
| 21 mai 2024 | Ordinaire |
| 25 juin 2024 | Ordinaire |

Décisions du conseil d'administration

1. 2023-07-03 : Adoption du budget 2023-2024.
2. 2023-08-29 : Désignation du Responsable du traitement des plaintes.
3. 2023-12-05 : Nomination de la nouvelle direction générale.
4. 2024-01-16 : Présentation publique du PEVR.
5. 2024-02-20 : Signature d'un bail avec le MRNF pour un champ de tir.
6. 2024-03-19 : Adoption de la *Politique en matière de dépendances*.
7. 2024-03-19 : Adoption de la *Politique concernant la valorisation de la formation professionnelle*.
8. 2024-05-21 : Adoption de la *Politique d'achat*.
9. 2024-05-21 : Adoption de la *Politique relative aux contributions financières des parents*.
10. 2024-06-25 : Adoption du *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion*.
11. 2024-06-25 : Adoption de la *Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire*.
12. 2024-06-25 : Adoption de la *Politique relative aux sanctions disciplinaires*.

2.2 Autres comités de gouvernance

► Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres (au 30 septembre 2023)

| Nom du comité | Liste des membres |
|---|--|
| Comité de gouvernance et d'éthique | Bellavance, Julie : directrice générale Bolduc, David : administrateur Brousseau-Bigeault, Sarah : administratrice Fex, Jacinthe : secrétaire générale Lanoue, Louise : administratrice |
| Comité de vérification | Bellavance, Julie : directrice générale Brault, Véronique : administratrice Ducharme, Nathalie : directrice d'établissement Lamoureux, Annie : directrice des ressources financières Larouche, Philippe : administrateur Giroux, Marianne : administratrice |
| Comité des ressources humaines | Bellavance, Julie : directrice générale Charbonneau, Patrice : administrateur Diotte, Cynthia : administratrice Plouffe, Manon : directrice des ressources humaines Mainville, Vincent : administrateur |

► Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres (au 30 septembre 2023)

| Nom du comité | Liste des membres |
|--|---|
| <p>Comité consultatif de gestion</p> | <p>Bellavance, Julie : directrice générale Boulianne, Élane : directrice d'établissement primaire-secondaire Brousseau, Marie-Hélène : directrice d'établissement FGA Charbonneau Hugo : directeur des ressources matérielles et informatiques Coursol, Christian : directeur d'établissement primaire Ducharme, Nathalie : directrice d'établissement secondaire Dumoulin, Mariève : directrice d'établissement primaire Fex, Jacinthe : directrice du secrétariat général, des communications et du transport Fleurant, Isabelle : directrice d'établissement primaire Fleurant, Katherine : directrice d'établissement primaire Guénette, Mylène : directrice d'établissement primaire Lajeunesse, Stéphane : directeur d'établissement primaire Lamoureux, Annie : directrice des ressources financières Mainville, Vincent : directeur d'établissement FP Pelletier, Julie : directrice d'établissement primaire Plouffe, Manon : directrice des ressources humaines Tessier, Vanessa : directrice des ressources éducatives</p> |
| <p>Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</p> | <p>Bédard, Claudie : technicienne en éducation spécialisée, représentante du personnel de soutien Charbonneau, Katy : coordonnatrice adaptation scolaire Gagnon, Annie : parent Gosselin, Mylène : représentante du personnel enseignant Guénette, Mylène : représentante des directions d'établissement Jacques, Nathalie : représentante des organismes Lefort, Josée : parent Legault, Stéphanie : parent Ouellet, Kevin : parent Ouellette, Annie-Anne : orthophoniste, représentante du personnel professionnel Vézina-Gouin, Myriam : parent</p> |
| <p>Comité consultatif de transport</p> | <p>Bellavance, Julie : directrice générale Pilon, Julie : administratrice Dufour Turgeon, Sandrine : représentante comité parents Fex, Jacinthe : directrice du secrétariat général, des communications et du transport Guénette, Mylène : directrice d'établissement Venne Moses, Isabel : administratrice</p> |
| <p>Comité de parents</p> | <p>Sauriol, Katie : École du Méandre Ouellet, Kevin : comité consultatif EHDAA Enair, Fanny : École aux Quatre Vents Charbonneau, Patrice : École Saint-Eugène Vaillancourt, Anick : École Jean-XXIII Dufour Turgeon, Sandrine : École de Ferme-Neuve et des Rivières Bouchard, Noémie : École Polyvalente Saint-Joseph Gauthier, Éric : École de la Lièvre-Sud Berthelet, Julie : École des Trois Sentiers Labelle-Boucher, Jessica : École du Val-des-Lacs Gagnon, France : École de la Madone et de la Carrière</p> |

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* est entré en vigueur le 10 mars 2022. Un rappel annuel a été fait aux membres du conseil d'administration, soit à la séance du 21 novembre 2023.

Les règles de régie interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie ont été adoptées, conformément à l'article 29 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*. Le comité n'a pas siégé et aucun cas n'a été traité. Un membre a été remplacé à la séance du 21 mai 2024 pour une entrée en fonction au 1^{er} juillet.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

► **Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics***

| Reddition de comptes 2023-2024 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i> | Nombre de divulgations ou de communications de renseignements |
|--|---|
| 1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations. | Aucune |
| 2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 de l'article 22. | Aucune |
| 3. Divulgations fondées. | Aucune |
| 4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 : | Aucune |
| 4.1 une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi; | N/A |
| 4.2 un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie; | N/A |
| 4.3 un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui; | N/A |
| 4.4 un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité; | N/A |
| 4.5 le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement; | N/A |
| 4.6 le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°. | N/A |
| 5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23. | Aucune |

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

- Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
et
- Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Les cibles de notre PEVR quant à la diplomation et la qualification correspondent aux objectifs et aux cibles identifiées par le MEQ. Nous n'avons pas d'autres cibles.

► **PEVR - Orientation 1 : Faire de la réussite des élèves une grande priorité de la population de notre territoire.**

| Indicateurs | Jun 2023 (cohorte 16-17) | Jun 2024 (cohorte 17-18) | Jun 2025 (cohorte 18-19) | Jun 2026 (cohorte 19-20) | Jun 2027 (cohorte 20-21) |
|--|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 1. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire Cohorte 2015-2016 Valeur de départ CSSHL : 76,5 % Valeur de départ MEQ : 84,1 % | Pas de cible | Cible : 78,5 % | Cible : 80,5 % | Cible : 82,5 % | Cible : 84,5 % |
| | Résultat : 78,9 % | Résultat provisoire : 76,7 % | | | |
| 2. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification des garçons en 7 ans après l'entrée au secondaire Cohorte 2015-2016 Valeur de départ CSSHL : 73,9 % Valeur de départ MEQ : 80,1 % | Pas de cible | Cible : 75,4 % | Cible : 76,9 % | Cible : 78,4 % | Cible : 79,9 % |
| | Résultat : 72,9 % | Résultat provisoire : 74,2 % | | | |
| 3. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification des EHDAA en 7 ans après l'entrée au secondaire Cohorte 2015-2016 Valeur de départ CSSHL : 67,7 % Valeur de départ MEQ : 62,2 % | Pas de cible | Cible : 68,1 % | Cible : 68,5 % | Cible : 68,9 % | Cible : 69,3 % |
| | Résultat : 67,2 % | Résultat ND | | | |

| Indicateurs | Jun 2023 (cohorte 16-17) | Jun 2024 (cohorte 17-18) | Jun 2025 (cohorte 18-19) | Jun 2026 (cohorte 19-20) | Jun 2027 (cohorte 20-21) |
|---|--|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 4. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 5 ans après l'entrée au secondaire Cohorte 2015-2016 / Valeur de départ CSSHL : 66,3 % Cohorte 2016-2017 / Résultats : 69,6 % Cohorte 2017-2018 / Résultats : 61,8 % | Pas de cible | Cible : 67,3 % | Cible : 68,3 % | Cible : 69,3 % | Cible : 70,3 % |
| | Résultat : 58,2 % *cohorte 18-19 | Résultat provisoire : 53,8 % *cohorte 19-20 | | | |
| 5. Taux de sortie sans diplomation ni qualification Jun 2020 / Valeur de départ CSSHL : 18,2 % Jun 2021 / Résultats : 15,9 % Jun 2022 / Résultats : 24,8 % | Pas de cible | Cible : 17,2 % | Cible : 16,2 % | Cible : 15,2 % | Cible : 14,2 % |
| | Résultat 22,2 % | Résultat ND | | | |
| 6. Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % au bulletin en français (compétence lire), 2^e année du primaire Cohorte 2015-2016 Valeur de départ CSSHL : 79 % | Pas de cible | Cible : 81,5 % | Cible : 84 % | Cible : 86,5 % | Cible : 89 % |
| | Résultat : 77,2 % | Résultat 77,7 % | | | |
| 7. Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l' épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4^e année du primaire (Jun 2022) Cohorte 2015-2016 Valeur de départ CSSHL : 66,3 % Valeur de départ du MEQ : 70 % | Pas de cible | Cible : 68,8 % | Cible : 71,3 % | Cible : 73,8 % | Cible : 76,3 % |
| | Résultat : 52,2 % | Résultat 57,5 % | | | |
| 8. Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % au bulletin en français (compétence lire), 6^e année du primaire (Jun 2022) Cohorte 2015-2016 Valeur de départ CSSHL : 66 % | Pas de cible | Cible : 68,5 % | Cible : 71 % | Cible : 73,5 % | Cible : 76 % |
| | Résultat : 71,6 % | Résultat 74,2 % | | | |
| 9. Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l' épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2^e année du secondaire (Jun 2022) Cohorte 2015-2016 Valeur de départ CSSHL : 58,2 % Valeur de départ du MEQ : 57 % | Pas de cible | Cible : 60,4 % | Cible : 62,2 % | Cible : 64,2 % | Cible : 66,2 % |
| | Résultat : 54,5 % | Résultat 58,7 % | | | |

| Indicateurs | Jun 2023 (cohorte 16-17) | Jun 2024 (cohorte 17-18) | Jun 2025 (cohorte 18-19) | Jun 2026 (cohorte 19-20) | Jun 2027 (cohorte 20-21) |
|---|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 10. Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire (Jun 2022) | Pas de cible | Cible : 69,1 % | Cible : 71,1 % | Cible : 73,1 % | Cible : 76,1 % |
| Cohorte 2015-2016 Valeur de départ CSSHL : 67,1 % Valeur de départ du MEQ : 66 % | Résultat : 72 % | Résultat 83,7 % | | | |

Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans et en 5 ans après l'entrée au secondaire.

Maintenant que la pandémie est derrière nous, nous suivons l'évolution des cohortes qui l'ont vécue, et ce, pour quelques années. Dans le nouveau PEVR, nous avons comme valeur de départ 76,5 % comme taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire, soit pour la cohorte de 2015-2016. En ce qui a trait à la cohorte de 2016-2017, celle-ci a fait mieux avec un taux de 78,9 %, soit 2,4 % d'augmentation.

Nous avons maintenant un autre indicateur, soit celui de suivre aussi nos taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 5 ans. Notre cible de départ pour notre cohorte de 2015-2016 était de 66,3 % et, pour la cohorte suivante, une augmentation du taux de 3,3 % nous menant à 66,9 % a été observée.

Écart – Garçons et filles.

Au Québec, tout comme dans notre centre de services scolaire, un écart est observé entre les filles et les garçons quant au taux de qualification ou de diplomation. Bien que nos garçons aient connu une certaine remontée dans les dernières années, l'écart demeure bien présent. La valeur de départ pour notre cohorte de 2015-2016 pour l'obtention d'une première qualification ou d'un premier diplôme en 7 ans était de 73,9 %; elle a descendu légèrement à 72,9 % pour la cohorte suivante.

Écart – Élèves réguliers et EHDA.

Un écart est observé entre les taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA. La valeur de départ pour notre cohorte de 2015-2016 était de 67,7 % (la plus haute jamais observée à notre CSS) et elle a descendu légèrement à 67,2 % pour la cohorte suivante.

Taux de sortie sans diplôme ni qualification.

Notre centre de services scolaire est constitué principalement d'établissements ayant un IMSE de 8, 9 et 10. Depuis plusieurs années, beaucoup d'efforts sont déployés pour comprendre les particularités de notre milieu et mettre en place les pratiques les plus efficaces afin de répondre à ces caractéristiques. Les derniers mois suivants la pandémie sont marqués par une rareté de main-d'œuvre sur notre territoire comme partout au Québec.

L'exercice du dernier PEVR 2018-2022 nous aura permis d'atteindre 18,2 % de taux de sortie sans diplôme ni qualification, ce qui est bien en deçà de la cible de 12 % que nous avons initialement identifiée. Toutefois, il s'agit d'une nette amélioration comparativement à 2002 où notre taux se situait à près de 30 %. Les cibles pour le PEVR 2023-2027 demeurent audacieuses, car nous croyons aux chances de nos élèves. Nos chiffres les plus récents sont ceux de la cohorte de 2020-2021 et sont de 15,9 %. À noter que nous nous rapprochons sérieusement de notre cible de 14,2 % fixée pour la fin du prochain exercice du PEVR.

Obtention de 70 % et plus à certaines épreuves du MEQ et certains résultats au bulletin

Dans ce nouvel exercice du PEVR, nous suivrons les taux d'élèves qui obtiennent 70 % et plus aux épreuves ou aux bulletins. Cette nouveauté de fixer la cible à 70 % permet de s'assurer que le moins d'élèves possible se retrouvent dans la zone de vulnérabilité, soit entre 60 % et 69 %.

- **Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, 4^e année du primaire.**

Notre valeur de départ était de 66,3 % et nos résultats de 2023-2024 sont bien en dessous avec un 57,5 % ce qui représente une baisse de 8,8 %. À noter qu'une tendance à la baisse a aussi été observée dans les centres de services scolaires de Laval, des Laurentides et de Lanaudière (LLL).

- **Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % au bulletin en français (compétence lire), 2^e année du primaire.**

Bien que cette cible ne soit pas une demande du MEQ, notre CSS, par l'entremise du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ), tenait à suivre les résultats des élèves, et ce, dès le 1^{er} cycle du primaire. Notre valeur de départ était de 79 % et nos résultats de 2023-2024 sont légèrement en dessous avec un taux de 77,7 %.

- **Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % au bulletin en français (compétence lire), 6^e année du primaire.**

Notre valeur de départ était de 66 % et nos résultats de 2023-2024 atteignent un taux de 74,2 %. C'est une augmentation considérable qui nous approche de notre cible à atteindre pour 2027, soit de 76 %. Notons que, bien qu'une épreuve du MEQ soit présente en lecture 6^e année, le CERÉ a choisi de suivre les résultats des élèves au bulletin.

- **Proportion des élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, 2^e année du secondaire.**

Notre valeur de départ, regroupant les deux écoles secondaires soit l'École du Méandre et l'École Polyvalente Saint-Joseph, était de 58,2 % alors qu'en juin 2024 notre taux de réussite avec 70 % et plus se situe à 58,7%. Ceci qui constitue une légère hausse.

► PEVR - Orientation 2 : Investir dans la formation professionnelle.

| Objectif | INDICATEUR | CIBLE 2027 | CIBLE 2026 | CIBLE 2025 | CIBLE 2024 | Juin ¹ 2024 |
|--|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------|
| Objectif 2 : Moderniser et valoriser la formation professionnelle | Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans | 83,3 % | 82,3 % | 81,3 % | 80,3 % | 89,4 % |

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

► PEVR - Orientation 3 : Faire des écoles et des centres des espaces accueillants.

| Objectif | INDICATEUR | CIBLE 2027 | CIBLE 2026 | CIBLE 2025 | CIBLE 2024 | Juin ² 2024 |
|--|---|---------------|------------|------------|------------|------------------------|
| Objectif 3 : Développer de nouveaux projets pédagogiques particuliers | Taux de participation des élèves de niveau secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier. | 68,9 % | 59,9 % | 50,9 % | 43,9 % | 30 % |
| Objectif 4 : Améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves | Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu. | 100 % | 75 % | 50 % | 25 % | 0 % |

Analyse des résultats

Pour l'année 2023-2024, les deux écoles secondaires, soit l'École polyvalente Saint-Joseph (EPSJ) et l'École du Méandre, ont conservé les mêmes pratiques quant à l'offre de PPP dans leurs établissements. Elles ont profité de cette année de transition pour réfléchir à leur modèle et développer la logistique nécessaire pour une offre plus avantageuse. Nous pourrions donc compter sur une offre plus diversifiée et pour plus de niveaux scolaires pour l'EPSJ, et ce, sans oublier le secteur de l'adaptation scolaire. Pour l'École du Méandre, tout est à construire, car aucun PPP n'était offert jusqu'à maintenant. L'année 2023-2024 leur a permis d'élaborer une structure qui devrait permettre à tous les élèves, tant au primaire qu'au secondaire, de participer au PPP dès septembre 2024.

Pour l'objectif 4, notons que le référentiel sur le bien-être du MEQ n'est toujours pas disponible pour les écoles. Cependant, diverses actions sont posées dans les écoles pour améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves. En voici quelques exemples : formation active des surveillantes et des surveillants au secondaire, implantation du SCP dans les écoles primaires et secondaires, mise sur pied de comité climat dans les écoles, aménagement de cour d'école, etc.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

► Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

| Échelle |
|---------------------------------|
| Aucun événement |
| Moins de 10 événements déclarés |
| De 10 à 19 événements déclarés |
| De 20 à 39 événements déclarés |
| 40 événements déclarés ou plus |

² Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

| Établissement scolaire | INTIMIDATION (fréquence des événements) | VIOLENCE (fréquence des événements) | Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève |
|--|---|--|---|
| Jean-XXIII (268 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | 40 événements déclarés ou plus | 0 % |
| Saint-Eugène (306 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | 40 événements déclarés ou plus | 0 % |
| Madone/Carrière (351 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | 40 événements déclarés ou plus | 0 % |
| Lièvre-Sud (133 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Val-des-Lacs (158 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | De 10 à 19 événements déclarés | 0 % |
| Ferme-Neuve et des Rivières (262 élèves) | Aucun événement | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Quatre Vents (280 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Trois Sentiers (197 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | De 20 à 39 événements déclarés | 0 % |
| Méandre primaire et secondaire (358 élèves) | Moins de 10 événements déclarés | De 10 à 19 événements déclarés | 0 % |
| Polyvalente Saint-Joseph (1 320 élèves) | 40 événements déclarés ou plus | De 20 à 39 événements déclarés | 0 % |
| Centre Christ-Roi/FGA | Aucun événement | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |
| Formation professionnelle de Mont-Laurier/CFP | Moins de 10 événements déclarés | Moins de 10 événements déclarés | 0 % |

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Le Centre de services, par l'entremise du Service des ressources éducatives et du Service du secrétariat général, a travaillé avec ses écoles et centres à la mise en place d'un outil de consignation des événements. Il a aussi été demandé à tous les établissements de mettre en place un comité pour travailler le climat scolaire, la bienveillance ainsi que pour contrer la violence et l'intimidation. Ces comités avaient aussi comme mandat de s'approprier et d'utiliser le Référentiel sur le bien-être des élèves identifié par le ministère.

D'autre part, plusieurs de nos établissements travaillent à mettre en place le programme de soutien aux comportements positifs (SCP) où l'on retrouve l'enseignement des comportements attendus et un suivi rigoureux des situations. Les interventions se font rapidement par les équipes-écoles qui sont engagées dans la démarche. Les temps non structurés (période du dîner, récréations, circulation dans les corridors) demeurent les moments les plus propices à la désorganisation et au conflit.

La plateforme Optania, dans Mozaïk, comme outil commun de consignation et de transmission des plaintes à la direction générale, a été mise en place en 2022-2023. Nous avons beaucoup de questions quant à cet outil de consignation qui ne répond pas entièrement à tous nos besoins.

Aucune situation d'intimidation et de violence n'a fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur régional de l'élève.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides reconnaît le droit à tout élève majeur et parent d'élève mineur d'être en désaccord avec une décision prise ou un geste posé par l'un de ses représentants et de le manifester ou de demander que cette décision ou situation soit modifiée. Toute démarche de résolution d'un différend ou de dépôt d'une plainte doit se faire dans le respect de toutes les personnes impliquées, de façon diligente, méticuleuse, équitable, impartiale et avec ouverture.

Au total, 27 plaintes ont été traitées au niveau du Service du secrétariat général pour l'année 2023-2024.

La nature des plaintes portait sur :

- Acte de violence à caractère sexuel (1)
- Admission et inscription (4)
- Attitude relationnelle et intervention éducative (2)
- Bris de communication ou refus d'accès (1)
- Bris de services/de scolarisation (1)
- Classement de l'élève (3)
- Discrimination (1)
- Entretien, sécurité des lieux et salubrité des installations scolaires (2)
- Plan d'intervention (PI), plan de service intersectoriel individualisé (PSII) et plan de transition de l'école vers la vie active (TEVA) (1)
- Règles de conduite, politiques et règlements, mesures de sécurité (5)
- Services complémentaires (3)
- Situation exceptionnelle (1)
- Transport scolaire (2)
- Autres (3)

Pour le traitement des plaintes, diverses interventions ont été effectuées auprès des auteurs, des victimes, des témoins et des parents concernés conformément au protocole d'intervention contre la violence et l'intimidation.

Quatre plaintes ont été portées auprès du Protecteur régional de l'élève.

4 Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Pour toute information complémentaire concernant les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières, veuillez vous référer à la section [Annexe du rapport annuel](#). Vous y trouverez un hyperlien menant au document officiel.

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

L'objectif général de la répartition annuelle des revenus est d'avoir un souci constant de la mission, de la philosophie de gestion, des orientations et de la vision du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides et de ses établissements. Plusieurs objectifs spécifiques découlent de l'objectif général, notamment :

- Donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur projet éducatif et de leur mission éducative, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite du plus grand nombre.
- Se préoccuper constamment de l'équité dans la répartition des budgets, tout en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés.
- Favoriser l'autonomie de gestion, la responsabilisation et l'imputabilité en situant les choix budgétaires le plus près possible de l'élève.
- Assurer la transparence dans la gestion des activités financières et plus particulièrement dans la répartition et l'utilisation de ses ressources.
- Assurer des ressources financières suffisantes au Centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités afin de leur permettre de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Les principes de la répartition annuelle des revenus sont nombreux, le Centre de services scolaire s'appuie, notamment, sur les principes généraux suivants :

- La répartition des allocations budgétaires s'effectue dans le respect des lois, des règlements, des conventions collectives, du régime pédagogique et des règles de gestion s'appliquant au Centre de services scolaire et à ses établissements.
- La répartition des allocations budgétaires doit permettre aux établissements d'offrir les activités éducatives prévues au régime pédagogique et d'assumer les activités administratives afférentes.
- Le Centre de services scolaire, tout en visant la plus grande décentralisation possible, accentue la rationalisation et diminue la lourdeur administrative en gérant certaines dépenses et certains dossiers de façon centralisée.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères servant à déterminer les montants alloués sont nombreux et varient selon l'enveloppe budgétaire accordée par le MEQ et les différents secteurs d'enseignement. Le Centre de services scolaire utilise, notamment, les critères suivants :

- Le nombre d'élèves;
- Le nombre d'élèves handicapés;
- Le nombre d'élèves à risque et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

- Le nombre de groupes;
- Le nombre de groupes de l'adaptation scolaire;
- La composition des groupes;
- Le nombre de bâtiments;
- L'indice de milieu socioéconomique (IMSE).

4.2 Ressources financières

À la séance du conseil d'administration du 21 novembre 2023, la directrice générale a soumis l'état financier de l'exercice 2023-2024 du Centre de services scolaire, comme le prévoit l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*.

| REVENUS | | |
|--|--------------------------------|--------------------|
| | <u>2022-2023</u> (redressé) | <u>2023-2024</u> |
| Subvention de fonctionnement | 76 754 215 \$ | 83 939 177 \$ |
| Subvention d'investissement | 10 083 360 \$ | 836 072 \$ |
| Autres subventions et contributions | 411 242 \$ | 373 296 \$ |
| Taxe scolaire | 4 443 382 \$ | 4 572 415 \$ |
| Droits de scolarité et frais de scolarisation | 188 221 \$ | 232 547 \$ |
| Ventes de biens et services | 3 423 679 \$ | 3 130 088 \$ |
| Revenus divers | 789 219 \$ | 938 029 \$ |
| Amortissement de la subvention d'investissement reportée | 13 902 274 \$ | 6 614 843 \$ |
| | | |
| Total des revenus | 109 995 592 \$ | 100 636 467 |

| DÉPENSES | | |
|--|--|-------------------------|
| | <u>2022-2023</u> (redressé) | <u>2023-2024</u> |
| Activités d'enseignement et de formation | 39 985 204 \$ | 38 707 060 \$ |
| Activités de soutien à l'enseignement et à la formation | 24 056 515 \$ | 24 306 386 \$ |
| Services d'appoint | 10 816 110 \$ | 11 318 276 \$ |
| Activités administratives | 3 992 672 \$ | 4 693 358 \$ |
| Activités relatives aux biens meubles et immeubles | 11 853 752 \$ | 13 122 784 \$ |
| Activités connexes | 4 291 949 \$ | 6 378 185 \$ |
| Charges liées à la variation de la provision pour avantage | 148 232 \$ | 354 306 \$ |
| Perte(gain) sur disposition d'immobilisations corporelles | <u>0 \$</u> | <u>(785 513 \$)</u> |
| Total des dépenses | 95 144 434 \$ | 98 094 842 \$ |

| RÉSULTAT D'EXERCICE | | |
|----------------------------|---|---------------------------|
| | <u>2022-2023*</u> (redressé) | <u>2023-2024**</u> |
| Résultat de l'exercice | 14 851 158 \$ | 2 541 625 \$ |

* Le résultat redressé de l'exercice financier 2022-2023 s'explique par une réévaluation des « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » (OMHS) qui a exigé un retraitement comptable de l'exercice financier 2022-2023. On se rappelle que le surplus de l'exercice 2022-2023 s'explique principalement par le financement accordé par le Conseil du Trésor pour les OMHS, au montant de 16 690 007 \$, montant redressé, qui n'a pas eu lieu au même moment que l'enregistrement de la dépense. (2021-2022). En excluant cet élément, le déficit d'exercice est de 1 838 849 \$ et s'explique par une provision à payer à l'égard des offres salariales pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2023, provision non financée au 30 juin 2023.

** Le surplus de l'exercice financier 2023-2024, au montant 2 541 625 \$, s'explique principalement par le financement reçu en 2023-2024 pour la provision à payer à l'égard des offres salariales comptabilisées en 2022-2023, par la participation du Centre de formation professionnelle du CSSHL à l'Offensive de formation en construction lancée par le gouvernement du Québec au mois d'octobre 2023, par le réajustement des paramètres financiers 2023-2024 pour refléter l'application des différentes conventions collectives, paramètres reçus après le 30 juin 2024, et finalement par un gain sur disposition d'immobilisations corporelles. Veuillez noter que l'économie générée par la grève de l'automne 2023 a été récupérée par le ministère de l'Éducation.

| BILAN | | |
|--|--|-------------------------|
| | <u>2022-2023</u> (redressé) | <u>2023-2024</u> |
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Encaisse (Découvert bancaire) | 4 481 640 \$ | 8 839 221 \$ |
| Subvention de fonctionnement à recevoir | 8 876 769 \$ | 11 679 120 \$ |
| Subvention d'investissement à recevoir | 104 136 705 \$ | 85 898 423 \$ |
| Subvention à recevoir -Financement | 360 000 \$ | 348 918 \$ |
| Taxe scolaire à recevoir | 316 470 \$ | 341 915 \$ |
| Débiteurs | 1 230 954 \$ | 1 045 014 \$ |
| Stocks destinés à la revente | 157 520 \$ | 514 418 \$ |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS | 119 560 058 \$ | 108 667 030 \$ |
| | | |
| PASSIF | | |
| Emprunts temporaires | 9 898 000 \$ | 370 000 \$ |
| Créditeurs et frais courus à payer | 9 238 739 \$ | 9 184 983 \$ |
| Subvention d'investissement reportée | 73 978 475 \$ | 77 073 040 \$ |
| Revenus perçus d'avance | 714 537 \$ | 197 376 \$ |
| Provision pour avantages sociaux | 3 711 340 \$ | 4 065 646 \$ |
| Dettes à long terme à la charge de l'OS | 0 \$ | 0 \$ |
| Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention | 73 326 462 \$ | 64 081 089 \$ |
| Passif au titre des sites contaminés | 360 000 \$ | 348 918 \$ |
| Autres passifs | 20 580 520 \$ | 25 780 374 \$ |
| TOTAL DES PASSIFS | 191 808 073 \$ | 181 101 426 \$ |
| | | |
| ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) | (72 248 015 \$) | (72 434 396) |
| | | |
| ACTIFS NON FINANCIERS | | |
| Immobilisations corporelles | 76 708 345 \$ | 79 417 686 \$ |
| Stocks de fournitures | 367 504 \$ | 330 109 \$ |
| Charges payées d'avance | 165 233 \$ | 221 293 \$ |
| TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS | 77 241 082 \$ | 79 969 088 \$ |
| | | |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ | 4 993 067 \$ | 7 534 692 \$ |

| ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ | | |
|---|--------------------------------|---------------------|
| | <u>2022-2023</u> (redressé) | <u>2023-0224</u> |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 6 831 916 \$ | 4 993 067 \$ |
| Redressement avec retraitement des exercices | (16 690 007 \$) | |
| Solde redressé | (9 858 091 \$) | 4 993 067 \$ |
| Excédent (déficit) de l'exercice | 14 851 158 \$ | 2 541 625 \$ |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE | 4 993 067 \$ | 7 534 692 \$ |

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

► Répartition de l'effectif en heures :

| Catégorie d'emploi | Heures travaillées (1) | Heures supplémentaires (2) | Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2) | Nombre d'employés pour la période visée |
|--|---------------------------|-------------------------------|--|---|
| 1. Personnel d'encadrement | 76 344,33 | 0,00 | 76 344,33 | 49 |
| 2. Personnel professionnel | 74 913,75 | 192,84 | 75 106,59 | 58 |
| 3. Personnel enseignant | 584 425,64 | 2 670,20 | 587 095,84 | 875 |
| 4. Personnel de bureau, technicien et assimilé | 506 537,04 | 1 064,32 | 507 601,36 | 655 |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 98 783,58 | 412,51 | 99 196,09 | 139 |
| Total en heures : | 1 341 004,34 | 4 339,87 | 1 345 344,20 | 1 776 |

► Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 :

| | |
|--|--------------------|
| Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo | 1 363 151,80 |
| Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo | 1 345 344,20 |
| Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A) | (17 807,06) |
| Respect du niveau de l'effectif <i>Le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation</i> | Oui |

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

► Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus :

| | Nombre de contrats | Montant du contrat (avant taxes) |
|--|--------------------|----------------------------------|
| Contrats de service avec une personne physique | 0 | 0 \$ |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 11 | 1 073 409 \$ |
| Total : | 11 | 1 073 409 \$ |

| Date | Contractant (autre qu'une personne physique) | Nature du contrat | Montant (avant taxes) |
|------------|--|---|-----------------------|
| 2023-06-21 | Les Entreprises Patrick Clavel | Contrat entretien machineries | 201 498 \$ |
| 2023-06-21 | Fardiens Lachaine | Contrat transport machineries | 142 800 \$ |
| 2023-06-22 | Les Entreprises Patrick Clavel | Contrat entretien machineries | 54 520 \$ |
| 2023-07-05 | Sécurité Outaouais | Contrat surveillance | 84 464 \$ |
| 2023-10-18 | Gaétan Lacelle Excavation Inc | Contrat déneigement | 31 170 \$ |
| 2023-12-22 | Transport Camille Dionne (1991) Inc. | Contrat location machineries | 141 765 \$ |
| 2023-12-22 | Brandt Tractor Ltd | Contrat location machineries | 102 000 \$ |
| 2023-12-22 | Équipement St-Germain Inc. | Contrat location machineries | 84 850 \$ |
| 2024-04-04 | Nettoyage Pro-Vac | Contrat entretien ventilation | 33 425 \$ |
| 2024-05-13 | Softchoice LP | Contrat location licences informatiques | 106 243 \$ |
| 2024-05-27 | 9168-0678 Québec Inc. | Contrat location de locaux | 90 674 \$ |

4.5 Ressources matérielles

Le Service des ressources matérielles a la responsabilité de tous les bâtiments et établissements du Centre de services scolaire et répond à leurs besoins et à leurs demandes concernant l'aménagement, l'entretien et la réparation du parc immobilier. Il s'occupe également de l'approvisionnement en biens et services.

Faits saillants 2023-2024 :

- 39 projets de rénovation dans 16 bâtiments, totalisant un investissement d'environ 6,3 M\$;
- Soutien aux équipes-écoles pour les projets d'aménagement des cours d'école (3 projets).

Maintien de l'actif immobilier

| 2022-2023 (Année précédente) | | 2023-2024 (Année de reddition de comptes) | |
|---------------------------------|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Solde non investi ni engagé | Investissements réalisés | Sommes engagées | Sommes non investies ni engagées |
| 0 \$ | 5 228 000 \$ | 1 026 544 \$ | 950 435 \$ |

4.6 Ressources informationnelles

Le Service des ressources informatiques répond aux besoins technologiques de l'ensemble des établissements du Centre de services scolaire.

Faits saillants 2023-2024 :

- Investissement de près de 0,85 M\$ dans l'achat, la configuration et l'installation d'équipements informatiques :
 - Ajout/ou remplacement de 125 écrans numériques interactifs dans les classes;
 - Ajout/ou remplacement de 400 ordinateurs portables autant pour le personnel que pour les élèves en difficulté;
 - Remplacement des commutateurs réseau.
- Autres projets :
 - Enfouissement du réseau de fibre optique au centre-ville de Mont-Laurier;
 - Mise en place d'un processus d'automatisation pour le déploiement de logiciels.
- Projet global en lien avec la sécurité informatique :
 - Poursuite de la campagne de sensibilisation et début de la campagne de prévention d'hameçonnage auprès du personnel;
 - Amélioration de la sécurité touchant :
 - les accès aux logiciels administratifs et pédagogiques;
 - la segmentation du réseau (administratif, pédagogique, technique).

5 Annexe du rapport annuel

Référence de la section 4

Pour toute information complémentaire concernant les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières de l'année scolaire 2022-2023, veuillez vous référer au [document officiel](#).

**Centre
de services scolaire
des Hautes-Laurentides**

Québec 